



*Sections de Savoie*

### **Déclaration de l'Unsa Education : CDEN du 10 avril 2015**

Monsieur le Préfet, Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Nous allons aborder principalement aujourd'hui la carte scolaire et les modifications des horaires des écoles pour la rentrée 2015.

Comme nous l'avons souligné lors du CTSD du 7 avril 2015, malgré une dotation positive pour la troisième année consécutive avec 10 postes qui s'ajoutent au 26 déjà créés en 2 ans, les conditions de travail de nos collègues seront encore bien difficiles à la prochaine rentrée et les moyens alloués à notre département ne répondront pas aux besoins. Si nous ajoutons des décisions trop restrictives sur les mutations (EXEAT), les temps partiels, il n'est pas étonnant que nous voyons surgir çà et là les symptômes de personnels à bout de souffle et une cohorte d'enseignants quelque peu désabusés.

Sur la carte scolaire, plus particulièrement, si nous pouvons comprendre votre priorité affichée pour l'éducation prioritaire et donc pour les élèves les plus défavorisés (projet de création de 3 postes de maîtres surnuméraires dans les écoles en REP ou REP+, projet d'implantation d'un poste UPE2A à l'école élémentaire du Haut Maché à Chambéry, ouverture de classe en REP et REP+) et pour le remplacement avec la création de postes supplémentaires de TRB, les documents de travail font apparaître trop de petites écoles rurales (qui caractérisent notre département) en risque de fermeture et même en fermeture. Nous vous l'avons déjà dit, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, au-delà de chiffres, d'une moyenne, le niveau des effectifs contenu est une donnée essentielle de la qualité du travail effectuée par les équipes avec les élèves : décroissements, mise en œuvre de projets d'école ambitieux, travail sur le climat scolaire, prise en compte de la grande difficulté scolaire et du handicap. Pour ces écoles la règle des seuils de fermeture est inadaptée et source d'inégalité : montée des cours multiples, montée des effectifs dans des locaux inadaptés, perte de décharge de direction...

Que dire aussi de la suppression du poste G de Bourg Saint Maurice dès cette première carte scolaire, sans même laisser le jeu du mouvement des personnels lors de la première phase du mouvement ? Ceci sonne encore comme une attaque pour les réseaux et le travail fait avec les élèves en difficulté qui requièrent une attention particulière.

---

Se-Unsa 73 et Unsa-éducation 73 – Section de Savoie

77 rue Ambroise Croizat – BP 30804 - 73008 Chambéry Cedex

☎ 04-79-62-28-72 E-mail: [73@se-unsas.org](mailto:73@se-unsas.org) Site: <http://savoie.unsa-education.org/>



### **Sections de Savoie**

Pour ces raisons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous vous demanderons pendant ce CDEN de revenir sur quelques décisions.

Pour les rythmes scolaires, les documents de travail montrent un nombre assez important d'écoles qui souhaitent revenir sur les horaires qui avaient été arrêtés pour la rentrée 2014. Si comme nous l'avions déjà dit les fois précédentes, l'Unsa Éducation est favorable aux 5 demi-journées de classe le matin, nous vous avons aussi fait remarquer que beaucoup d'organisations des écoles arrêtées lors des précédents CDEN interrogeaient sur l'intérêt même pour les élèves. Malheureusement, où peut-être heureusement puisqu'elles apparaissent dans le tableau pour des modifications l'année prochaine, ces horaires n'auraient jamais du être validés. Nous vous demanderons donc d'accorder un avis favorable à ces modifications à la condition unique : concertation et accord avec les partenaires et acteurs de la communauté éducative : élus, parents, enseignants.

Parallèlement, nous regrettons de ne pas voir figurer dans le document, même si vous nous avez déjà expliqué les causes, les demandes de modification d'horaires pour une demi-journée libérée. Il est très dommage que celles-ci ne puissent pas être traitées dès à présent pour permettre à la fois aux parents de s'organiser, aux élus de recruter leurs intervenants et aussi à tous les personnels enseignants de participer au mouvement des personnels avec tous les éléments.